



Communiqué de presse

Fédération Interdépartementale de Paris, des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et du Val de Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Le Conseil de Paris dans sa séance du mercredi 3 février 2021 a adopté un Voeu pour interdire à Paris, toutes techniques de pêche avec hameçons munis d'ardillon ainsi que la pêche au vif avec tout ce que cela représente.

Nous, pêcheurs de Paris et de la région Parisienne, tenons à préciser que la technique de la pêche au vif ainsi que le fait d'utiliser un ardillon, font partie des nombreuses pratiques et techniques de pêche autorisées par le Code de l'Environnement et déclinée dans nos règlements internes.

Nous regrettons que la décision du Conseil de Paris ait été prise sans une concertation préalable, d'autant plus que des représentants d'associations de pêcheurs parisiens et la Fédération de Pêche de Paris et de la petite couronne, ont été reçus le 13 octobre 2020 par Monsieur Nadjovski, adjoint à la Maire de Paris Chargé de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, ce qui pouvait laisser présager la possibilité d'un dialogue constructif avec la Ville de Paris sur différents sujets en lien avec la pêche et la protection du milieu aquatique.

Ce vœu répond hélas à la demande d'un mouvement anti-pêche extrémiste dont les ambitions avouées sont d'interdire toute forme de pêche. Ils revendiquent considérer cette « avancée » comme une « étape ».

Nous rappelons que les pêcheurs de Paris et de France sont les sentinelles de nos rivières, plans d'eau, ils sont lanceurs d'alertes face à de multiples pollutions et agressions que subit le milieu aquatique y compris à Paris.

L'entretien bénévole des berges, la création de frayères, le sauvetage des poissons lors des crues, les rempoissonnements sont dans nos gènes de pêcheur.

Nous sommes plus d'un million quatre cent mille pêcheurs en France, quarante mille bénévoles, 3800 associations de pêcheurs, 94 fédérations départementales de pêche, 12 associations régionales, 6 Unions de Bassins et 10 Associations Migrateurs qui se mobilisent quotidiennement au côté des élus locaux et dans toutes les instances concernées afin de défendre la biodiversité et le milieu aquatique, et atteindre les objectifs qui leur ont été fixés par la loi et ce jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Louis Lindier

Président Fédéral